

# « Avec des financements pérennes, nous pourrions créer des dispositifs artistiques-répét dans chaque territoire. »

**Camille Vassort**

DANS **LA TRIBUNE FONDA 2024/3 n° 263**, PAGES 34 À 35

ÉDITIONS **LA FONDA**

ISSN 1155-3626

DOI 10.3917/trifo.263.0034

Date de mise en ligne : 13/11/2025

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-la-tribune-fonda-2024-3-page-34?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour La Fonda.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

# « AVEC DES FINANCEMENTS PÉRENNES, NOUS POURRIONS CRÉER DES DISPOSITIFS ARTISTIQUES-RÉPIT DANS CHAQUE TERRITOIRE. »



**Camille Vassort**

*Responsable du développement de l'Association nationale Jeunes AiDants Ensemble (JADE)*

Depuis 2018, l'Association nationale Jeunes AiDants Ensemble (JADE) essaime les ateliers artistiques-répét. Les jeunes aidants peuvent y mettre des mots et des images sur leur vécu, mais aussi rencontrer des pairs. L'essaimage de ces ateliers se heurte néanmoins au manque de portage politique et de financements pérennes.

## L'ESSAIMAGE DES ATELIERS ARTISTIQUES-RÉPÉT

En 2014, Françoise Ellien et Isabelle Brocard ont créé les ateliers cinéma-répét JADE en Essonne<sup>1</sup>.

Depuis une décennie, ces ateliers apportent aux jeunes aidants un lieu de répét où ils peuvent s'exprimer grâce à un médium artistique et rencontrer des jeunes qui vivent des situations similaires à la leur. De ce dispositif pilote est née début 2017, l'Association nationale Jeunes AiDants Ensemble (JADE).

L'association forme les structures qui souhaiteraient porter un dispositif artistique-répét JADE, qu'il s'agisse d'associations de famille, d'aidants ou des plateformes de répét.

*Aujourd'hui, chaque région dispose d'au moins un dispositif d'ateliers artistiques-répét labellisé JADE.*

Aujourd'hui, chaque région dispose d'au moins un dispositif artistique-répét labellisé JADE, dont 19 sont portés par des structures partenaires. Ces dernières sont accompagnées

du repérage des jeunes aux actions de sensibilisation sur les territoires en passant par l'évaluation<sup>2</sup>.

Tous les ateliers de répit labellisés JADE répondent en effet à un cahier des charges précis dont un encadrement par une équipe professionnelle composée d'animateurs, de psychologues et d'artistes. Le médium artistique peut être le cinéma, la photographie, la danse, ou le théâtre, tant qu'il permet aux jeunes d'exprimer ce qu'ils vivent au quotidien.

## L'IMPORTANCE DU PORTAGE POLITIQUE

Nous tenons à ce que les ateliers artistiques-répit restent gratuits pour les jeunes et leur famille. Association loi 1901, nous avons donc besoin de financements pérennes.

Parmi la vingtaine d'ateliers labellisés JADE en France en 2024, seule une minorité est financée par les pouvoirs publics. Il s'agit d'un mouvement de fond qui dépasse notre seul secteur : la part des subventions publiques dans les ressources des associations a diminué de 41 % entre 2005 et 2020<sup>3</sup>.

Un portage politique des solutions de répit est pourtant fondamental pour les jeunes aidants. La stratégie gouvernementale « Agir pour les aidants » est le premier texte de politique publique à citer directement les jeunes aidants, ce qui représente une avancée importante, mais non suffisante si elle n'est pas suivie de moyens.

En 2021, la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) du ministère des Solidarités et de la Santé a envoyé aux différentes Agences régionales de santé (ARS) une note de cadrage relative à l'offre de répit<sup>4</sup>. Aujourd'hui, rares sont les ARS qui se sont vraiment saisies du sujet.

Le Centre-Val de Loire fait figure d'exception qui confirme la règle. En 2018, JADE a organisé à la demande de l'ARS Centre-Val de Loire l'identification de structures qui pourraient porter des dispositifs pour les jeunes aidants. Aujourd'hui, sur les six départements de cette région, quatre proposent des ateliers entièrement financés par l'ARS et donc pérennisés.

*La stratégie gouvernementale « Agir pour les aidants » représente une avancée importante, mais insuffisante si elle n'est pas suivie de moyens.*

Si l'ARS de chaque territoire prenait en charge une partie des dispositifs artistiques-répit pour les jeunes aidants, l'offre de répit pourrait être harmonisée dans toute la France métropolitaine et ultra-marine. Les jeunes aidants constituent notre avenir. Si nous ne prenons pas soin d'eux, qui le fera ? ●

<sup>1</sup> Lire à ce sujet Sandra Mignot, « JADE : de jeunes aidants se font leur ciné », *Solidarum*, 17 octobre 2018, [en ligne].

<sup>2</sup> L'ensemble des ateliers est en effet évalué par le Laboratoire de Psychopathologie et Processus de Santé (LPPS) de l'Université Paris Cité.

<sup>3</sup> Lionel Prouteau et Viviane Tchernonog, *Le paysage associatif français*, Éditions Dalloz Lefebvre, 2023.

<sup>4</sup> Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) du ministère des Solidarités et de la Santé, *Note d'information concernant le cadre national d'orientation sur les principes généraux relatifs à l'offre de répit et à l'accueil temporaire*, 19 mars 2021.